

# Martiniquaise

Choisissez l'UNITE de la profession,  
la SOLIDARITE des Enseignants, l'EFFICACITE du Syndicat  
TOUS AVEC LE SYNDICAT DES ENSEIGNANTS-UNSA !

N° 46 — novembre—2014  
Spécial SEGPA 1er et 2nd degrés

Prix : 0,70 €



L'ÉCOLE



## Sommaire

SEGPA et refondation de l'école	p2
Constats et Propositions	p3
Des interrogations ?	p4
Elections professionnelles 27 novembre au 4 décembre 2014	p4

Moi je soutiens  
l'Unsa 

 **Syndicat des Enseignants**  
*Section Martinique*  
8 ter Rue Félix Eboué  
97200 Fort-de-France  
Tel: 0596.70.24.52 Fax : 0596. 63.74.36  
mèl: 972@se-unsa.org  
Site: <http://sections.se-unsa.org/martinique/>

**Journal du SE-UNSA Martinique**

Bulletin Trimestriel  
Directrice de Publication : Marlène LECEFEL  
Commission Paritaire de Presse 0619 S 08104  
Imprimé par nos soins

# Editorial

D

ans le cadre de la réflexion relative à la refondation de l'école, un dialogue s'est engagé depuis quelques mois déjà avec le ministère de l'Education nationale pour rendre les SEGPA plus inclusive. L'objectif de l'administration est clairement établi : il s'agit, pour la rentrée 2015, de réécrire les circulaires de 2006 et 2009.

Au niveau local, plusieurs réunions ont été programmées (PE spécialisés, directeurs de SEGPA, PLP) au cours du dernier trimestre de l'année 2013/2014. Notre but était de rencontrer les premiers concernés par cette réforme afin d'échanger avec eux sur les problématiques actuelles mais aussi sur leur vision de cette fameuse SEGPA inclusive voulue par le ministère.

Force est de constater que la volonté affichée de respecter cette structure bien organisée au sein du collège tout en souhaitant tendre vers une sixième plus inclusive soulève de nombreuses interrogations et inquiétudes.

Que signifie donc « rendre la SEGPA plus inclusive » ? Cela peut surprendre d'autant que la SEGPA ne se trouve pas dans le champ du handicap.

Dans le cadre de la grande difficulté scolaire, par 6° dite inclusive, il faut entendre, une sixième qui accueillerait des élèves de milieux et de réalités divers, empreints de sensibilités multiples considérés dans l'ensemble du collège et non seulement à la SEGPA.

Cependant, cette sixième par son caractère inclusif amène tout naturellement à s'interroger et à porter une attention toute particulière au profil de ces élèves afin d'anticiper toute manifestation d'exclusion, et son corollaire le décrochage scolaire. Cela porte ainsi à allier les besoins éducatifs particuliers de ces élèves aux objectifs généraux du collège et à ajuster l'analyse pour faire face à la diversité des situations qui se présenteront au quotidien.

Comment répondre à toutes ces exigences sans pour autant mettre en péril l'identité spécifique de la SEGPA au cœur de notre système éducatif ?

Cette édition spéciale propose des pistes de réflexion afin d'enrichir le débat mais aussi des propositions concrètes afin que cette réforme ne se fasse pas au détriment des SEGPA.

La Secrétaire Générale,

Marlène LECEFEL

Mon choix c'est l'Unsa!



## Les données :

D'une part, le rapport DELAUBIER sur la grande difficulté scolaire a pointé les conditions floues d'orientation vers la SEGPA. D'autre part, le postulat de l'école inclusive, l'affirmation du caractère exceptionnel du redoublement et la mise en place du cycle 3 dit de consolidation du CM1 à la 6ème, imposaient une réflexion sur la structure, le fonctionnement de la 6ème, les procédures d'orientation et les perspectives de sortie.

## 3 hypothèses s'offrent alors :

- ◆ Conserver les procédures d'orientation à l'identique soit une arrivée en SEGPA prononcée à l'issue du CM2
- ◆ Prendre en compte le nouveau cycle de consolidation CM1, CM2, sixième et procéder à des orientations en fin de cycle
- ◆ Organiser une "pré orientation" en Cm2 ne devenant éventuellement effective qu'en fin de 6<sup>ème</sup>

## La réflexion :

Pour les directeurs et les collègues de SEGPA que nous SE-UNSA Martinique avons rencontré au cours des mois de Juin et Juillet 2014, il ressort que Le public des élèves de SEGPA a fortement évolué depuis 10 ans, il est composé le plus souvent autour de trois groupes :

- ◆ Ceux issus de l'école élémentaire, avec une certaine variation des effectifs, selon les secteurs, liée à l'image.
- ◆ Ceux réorientés après une, voire deux années de collège, de plus en plus présents (parfois pour des raisons souvent liées au comportement)
- ◆ Ceux, beaucoup moins nombreux, orientés par défaut par manque de place dans d'autres structures.

Même si dans notre académie le discours semble plutôt favorable au maintien et au développement de la structure, dans ce contexte

de refondation et de réécriture des textes, la problématique de la classe de sixième semble clairement posée. La mise en place du cycle 3 dit de consolidation du CM1 à la 6ème, fait de la 6° un niveau clé du parcours de réussite de l'élève. Une telle organisation nécessitera un maintien, voire un renforcement des moyens et une formation adaptée de tous les enseignants. Certains élèves pourraient par exemple être pris en charge en groupe restreint par des enseignants spécialisés.

Les personnels rencontrés trouvent que cette politique inclusive est ambitieuse pour le collègue et qu'elle exige des réponses fortes. Ils ne sont nullement opposés à une évolution à condition que :

- ◆ La SEGPA, trop méconnue, fasse l'objet d'une présentation académique plus large et ce, dans toute formation d'enseignants.
- ◆ Les éléments du dossier scolaire soient clairement définis ;
- ◆ Les directeurs aussi bien que les PES, et les PLC et les PLP intervenant en SEGPA prennent part aux conseils école /collège ;
- ◆ Il y ait des enseignants spécialisés affectés auprès des DIVEL pour assurer le suivi de l'affectation des élèves ;
- ◆ La liaison Ecole/SEGPA et SEGPA/Lycée Professionnel soit efficiente ;
- ◆ La prise en compte des élèves de 6° se fasse principalement par le P.E.S mais en étroite collaboration avec un Professeur de collège ;
- ◆ Le PIF (Projet Individuel de formation) soit mis en place plus tôt dans la scolarité ;
- ◆ Soient bien posés les objectifs de la SEGPA par rapport à ceux de l'Ulis lorsque les deux structures existent dans un même collège.
- ◆ L'identité financière et administrative de la SEGPA face l'objet d'une totale reconnaissance.
- ◆ Le collège dispose de la présence d'un médiateur social.
- ◆ La rénovation des plateaux techniques soit efficiente afin de garantir une meilleure insertion professionnelle à ces jeunes aux besoins éducatifs particuliers.

## Des interrogations subsistent :

- Il n'existe pas de SEGPA dans tous les collèges, comment prendra-t-on en compte dans ce cas les élèves sur une année de 6<sup>ème</sup> inclusive et donc quand procédera-t-on aux orientations?
- Dans ce cycle de consolidation quelle sera la place des enseignants spécialisés intervenant au 1<sup>er</sup> degré?
- Quelle considération pour cette sixième dans la mise en place de l'écriture de la prochaine réforme du collège ?
- Quelle formation continue pour les enseignants spécialisés, les PLP (formation pour une intervention sur les champs disciplinaires) et ceux des classes d'accueil?

Quelle évolution du statut des directeurs de SEGPA ?

Toute évolution devra conserver les atouts des SEGPA. Les problématiques retenues et les préconisations du rapport constituent, pour le SE-Unsa une base de discussions intéressante pour l'avenir des SEGPA mais nécessitent des moyens importants au service de la réussite des élèves les plus fragiles.

**Le SE-Unsa analysera les propositions du ministère et portera, avec conviction, ses revendications pour les différentes catégories de personnels en termes de revalorisation, de formation, de temps de présence devant élèves...**

## ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2014 DU 27 NOVEMBRE AU 4 DECEMBRE 2014 VOTEZ UNSA, C'EST FACILE !

### ETAPE 1 : JE ME CONNECTE À MON ESPACE ÉLECTEUR, ET JE CRÉE MON MOT DE PASSE [education.gouv.fr/electionspro2014](http://education.gouv.fr/electionspro2014)

- Saisir son adresse de messagerie professionnelle (prenom.nom@ac-martinique.fr)
- Définir son mot de passe
- Réception d'un mail avec lien de confirmation sur l'**adresse professionnelle** (prenom.nom@ac-martinique.fr) : Saisir son NUMEN
- Je me reconnecte et je vérifie l'exactitude des données
- 

**Je note précieusement mon identifiant de connexion et mon mot de passe sur ma fiche « spéciale élection 2014 »**

[Je veux un nouvel identifiant de vote : j'ai jusqu'au 26 novembre 9h \(heure de Martinique\),](#)  
[J'ai perdu mon mot de passe \(jusqu'à 4 décembre 11h55, heure de Martinique\)](#)

### ETAPE 2 :

#### ENTRE LE 4 ET LE 13 NOVEMBRE, JE RECOIS MA NOTICE DE VOTE

- Impérativement sous pli fermé et cacheté, et remise contre émargement
- Envoi par courrier postal (à leur domicile) : pour les électeurs ne pouvant pas recevoir la notice dans un établissement à savoir : remplaçants non affectés à l'année dans une école ou établissement, congé parental ou de présence parentale, congé de longue maladie, congé de longue durée, congé de formation professionnelle, stages longs, déchargés syndicaux à temps plein.
- Envoi par mél : procédure exceptionnelle pour les électeurs détachés dans divers organismes et les Agents Non Titulaires
- Contient l'**identifiant (16 caractères)** et une fiche méthodologique pour le vote

**Je note précieusement mon identifiant et de votre sur ma fiche  
« spéciale élection 2014 »**

#### ETAPE 3 : JE VOTE UNSA DÈS LE 27 NOVEMBRE (JUSQU'AU 4 DÉCEMBRE 2014)

- Je me connecte sur mon espace électeur (identifiant + mot de passe)
- Je tape mon identifiant de vote
- Je vote Unsa : je clique 4 fois pour les titulaires, 3 fois pour les Non titulaires, 2 fois pour les stagiaires